

**Règlement du jeu concours LG « Le Rallye LG Absalon »
Du 18/08/2020 au 18/09/2020**

Préambule

Le jeu « **Le Rallye LG Absalon** » (ci-après « le Jeu ») est organisé par la société Limagrain Europe SAS au capital de 10 543 346,75 €, dont le siège social est situé Rue Henri Mondor - Biopôle Clermont Limagne - 63360 Saint-Beauzire - France, immatriculée au Registre du Commerce de Clermont-Ferrand sous le numéro 542 009 824 (ci-après « **LG – Semences Céréales & Protéagineux** »).

Il est ouvert, gratuitement et sans obligation d'achat, du 18/08/2020 au 18/09/2020 12h00, sur le site <https://www.jeu-lgseeds.fr/rallye-lg-absalon/> (ci-après « le Site ») à tout professionnel agricole (exploitants agricoles, salariés d'exploitations agricoles), à tout salarié de la distribution des produits agricoles, aux prescripteurs agricoles et aux étudiants en formation agricole, qui est majeur et résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant d'un accès internet (ci-après « **Participants** »).

Les informations communiquées par les Participants sont fournies à LG – Semences Céréales & Protéagineux.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve par tout Participant du présent règlement dans son intégralité. Toute participation contraire aux dispositions du présent règlement sera considérée comme nulle et non avenue.

Art.1 - Déroulement :

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le Site. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Les Participants devront parcourir un circuit dans le but de réaliser le meilleur score dans un temps donné. Le score dépend des bonus (pains et pièces de monnaie à attraper) et malus (pierres à éviter). Les 100 meilleurs scores participeront au tirage au sort pour déterminer les gagnants.

Art.2 - Conditions :

Les conditions de participation au Jeu sont les suivantes :

- Compléter le formulaire d'entrée pour jouer au Jeu
- Compléter le formulaire plus complet pour participer au tirage au sort.

Art. 3 - Abus et Fraude

LG – Semences Céréales & Protéagineux pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs Participant(s), en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : des déclarations mensongères ou inexactes, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant, un rythme de gains inhabituel; une tentative de forcer les serveurs des organisateurs; une multiplication de comptes...

LG – Semences Céréales & Protéagineux est seule décisionnaire de la disqualification, de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

LG – Semences Céréales & Protéagineux se réserve le droit de ne pas attribuer les gratifications aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes quiconque aura fraudé ou tenté de frauder. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

LG – Semences Céréales & Protéagineux pourra suspendre ou annuler tout ou partie du jeu, s'il apparaît que des fraudes et abus sont intervenus sous quelque forme que ce soit.

Art. 4 - Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les 100 meilleurs scores sera organisé par LG – Semences Céréales & Protéagineux le 18/09/2020 à partir de 12h00. Le tirage au sort désignera dix (10) gagnants. Parmi ces dix gagnants, un classement sera effectué sur le score : le premier est le super gagnant. Les gagnants ne peuvent pas être des salariés de Limagrain Europe S.A.S. et des sociétés ayant participé à son organisation et leur famille directe vivant sous le même toit.

Lors de la désignation des gagnants, LG – Semences Céréales & Protéagineux se réserve le droit de demander à tout gagnant de justifier des conditions requises pour sa participation décrites dans le présent règlement. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant d'apporter de justification sera exclue du Jeu et ne pourra pas bénéficier de sa dotation.

Art. 5 - Dotations

Le lot pour tous les gagnants est un sac en tissus LG avec 1 casquette, 2 Guides des semences LG, 2 stylos LG, 3 critères LG, 5 autocollants LG Absalon, 1 lingette nettoyante LG.

Le lot pour le super gagnant :

- 1 cote de travail LG et 1 paire de botte Aigle d'une valeur de 120 € (tarif donné à titre indicatif).

Chaque dotation ne sera pas cumulable de sorte que chaque Participant ne peut gagner qu'une seule fois. Les représentations graphiques présentant les dotations sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles. LG – Semences Céréales & Protéagineux se réserve le droit de modifier le ou les lots par une dotation de valeur au moins équivalente en cas d'indisponibilité de ladite dotation, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Il est par ailleurs expressément entendu que LG – Semences Céréales & Protéagineux ne fait que délivrer les lots gagnés et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Art. 6 - Annonce du gagnant et Remise du lot

Les gagnants seront annoncés publiquement le 19/09/2020 via les moyens suivants :

- post sur la page – Facebook LG Semences,
- e-mailing adressé uniquement aux Participants,
- actualité sur le site LG seeds.fr.

Les gagnants seront contactés par e-mail avec les renseignements laissés sur les formulaires.

Les lots seront expédiés aux gagnants par voie postale dans un délai compris entre dix (10) et douze (12) semaines après la clôture du Jeu à l'adresse qu'ils auront indiquée à LG – Semences Céréales & Protéagineux dans les formulaires.

Dans le cas où tout ou partie des coordonnées du gagnant s'avèreraient manifestement fausses ou erronées (notamment l'adresse électronique) et/ou si le gagnant ne se manifeste pas par e-mail ou par téléphone dans les 2 jours ouvrés suivant sa désignation, il n'appartiendrait en aucun cas à LG – Semences Céréales & Protéagineux d'effectuer des recherches de quelque nature que ce soit pour retrouver le ou les gagnants. Celui-ci perdrait le bénéfice de son gain et ne pourrait prétendre à aucune compensation.

Les organisateurs ne sauraient être responsables au cas où l'envoi des lots à un Participant ne lui parviendrait pas pour quelque raison que ce soit, telle que, sans que cette liste soit limitative : perte de courrier, données inexploitables, réception du lot par un autrui, etc.

Toute contestation ou réclamation sur le Jeu devra être adressée au plus tard le 19/09/2020. Passé cette date, aucune contestation ou réclamation ne sera recevable.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Art. 7 - Droits de Licence

Les Participants qui seront désignés gagnants à la fin du Jeu, autorisent la société organisatrice et/ou ses filiales et/ou ses partenaires à communiquer sur la page Facebook LG Semences, par e-mail et sur le site LGseeds.fr leurs nom, prénom et localisation ainsi que leur gain à des fins de la diffusion des résultats de ce Jeu, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Art. 8 - Connexion

LG – Semences Céréales & Protéagineux rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau.

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Il appartient donc à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout Participant et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Art. 9 - Réserves

La responsabilité de LG – Semences Céréales & Protéagineux ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. LG – Semences Céréales & Protéagineux se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

Art. 10 – Règlement

Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur le Site ou être adressé par courrier sur simple demande écrite à LG – Semences Céréales & Protéagineux / Service marketing – Ferme de l'Étang BP 3 – 77 390 VERNEUIL L'ÉTANG, avec remboursement du timbre sur simple demande (tarif lent en vigueur).

Les frais d'affranchissement liés à la demande d'envoi du règlement de Jeu seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur (moins de 20 grammes) sur simple demande écrite concomitante (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessus.

Art 11 – Non-Remboursement des frais de participation

La loi du 20 décembre 2014 prévoit que les organisateurs ne sont plus obligés de rembourser les frais supportés par les participants pour participer à la loterie et jeux-concours avec tirage au sort, tels que les frais d'affranchissement ou de communication non surtaxés. Aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 12 - Informatique et libertés – Vie privée

LG – Semences Céréales & Protéagineux traite des données personnelles vous concernant.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du Jeu sont enregistrées dans un fichier informatisé par le concepteur du jeu Adictiz qui transfère les informations à LG – Semences Céréales & Protéagineux afin de permettre à l’organisateur de procéder au tirage au sort, de contacter les lauréats et de leur remettre les lots.

Ces données sont indispensables à la participation au Jeu et la remise des lots aux lauréats et seront conservées pendant une durée de deux (2) ans à compter de la clôture du Jeu. Adictiz ne peut ni utiliser ces données ni les transférer à un autre contact que LG – Semences Céréales & Protéagineux. A la fin du jeu, Adictiz détruira les données personnelles des participants.

Afin de mieux vous servir et de vous proposer des produits et services susceptibles de vous intéresser, les données vous concernant sont utilisées pour vous apporter des informations personnalisées par courrier, téléphone, courrier électronique, SMS et/ou tout autre média. LG – Semences Céréales & Protéagineux recueille en conséquence vos données. Les données personnelles recueillies pour cette finalité sont celles que vous renseignez dans le formulaire du Jeu, à savoir : dénomination sociale, nom, prénom, e-mail, métier, adresse, code postal, ville, téléphone, cultures. Ces données seront conservées pour une durée de trois (3) ans à compter de la clôture du Jeu.

Le personnel de LG – Semences Céréales & Protéagineux est destinataire de l’ensemble des catégories de données. Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce Jeu pourront être transmises à des filiales ou à des sous-traitants de LG – Semences Céréales & Protéagineux, pour la stricte réalisation des finalités mentionnées ci-dessus.

LG – Semences Céréales & Protéagineux s’engage à ce que la collecte et le traitement des données des Participants soit conforme au Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel. LG – Semences Céréales & Protéagineux garantit la sécurité, la confidentialité et l’intégrité des données à caractère personnel de ses collaborateurs et des tiers.

Conformément au Règlement susvisé et à la réglementation applicable, les Participants disposent sur les données qui les concernent des droits d’information, d’accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement, d’opposition et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à contact@LGseeds.fr ou DPO-LE@limagrain.com ou par courrier à : LG – Semences Céréales & Protéagineux / Service Marketing – Ferme de l’Etang BP 3 – 77 390 VERNEUIL L’ÉTANG.

Si le participant estime, après avoir contacté LG – Semences Céréales & Protéagineux, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d’accès n’est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Art. 13 - Attribution de compétence

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l’amiable relèvera des tribunaux compétents de Clermont-Ferrand (63) et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d’appel en garantie.

Fait à Verneuil l’Etang, le 28/07/2020